

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217903202-20260421-04-09-04-2026-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SURIN**

Séance du 9 avril 2026

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12

Date de la convocation
2 avril 2026

Numéro délibération
04-09/04/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Et publication

22 AVR. 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 avril 2026 à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : Kilque Sylvie, Delplancq Thierry, Dubois-Massé Annie, Weill Rémi, Fourré Cindy, Galais Sophie, Vandé Yves, Gadreau Marie, Blanchet Bernard, Annereau Karine et Chatelier Anne-Marie

Membres absents : Chasseau Fabrice, Jean-François Souchard et Kevin Legros (pouvoir donné à Rémi Weill),

Quorum : 8

Secrétaire : Blanchet Bernard

Objet de la délibération : CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Il vous est proposé de créer 6 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- Ressources humaines
- Voirie, environnement et embellissement des villages
- Bâtiments et suivis de chantier
- Communication et bulletin municipal
- Finances
- Conseil d'école

Il vous est proposé que chaque commission soit composée de 3 membres du conseil municipal.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : de créer 6 commissions municipales, à savoir :

- Ressources humaines
- Voirie, environnement et embellissement des villages
- Bâtiments et suivis de chantier
- Communication et bulletin municipal
- Finances
- Conseil d'école

Article 2 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du Code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- Ressources humaines : Sylvie Kilque - Annie Dubois Massé – Cindy Fourré
- Voirie, environnement et embellissement des villages : Thierry Delplancq - Bernard Blanchet – Yves Vandé
- Bâtiments et suivis de chantier : Bernard Blanchet – Fabrice Chasseau – Yves Vandé
- Communication et bulletin municipal : Thierry Delplancq - Annie Dubois Massé – Sylvie Kilque
- Finances : Sylvie Kilque – Thierry Delplancq – Sophie Galais
- Conseil d'école : Rémy Weill – Karine Annereau – Marie Gadreau

Pour copie conforme, Surin le 9 avril 2026,

Président	Secrétaire
P. Jeannot	B. Blanchet
	